

Article publié vendredi 27 mars 2020

Numérique, Covid 19: mesures de soutien et conseils aux professionnels

Soutien aux acteurs numériques relatif aux mesures de confinement prises par l'État pour faire face à la pandémie de Covid 19, aides numériques pour les professionnels de l'économie du livre, outils numériques pour travailler à distance en sécurité...

Professionnels de la médiation numérique

Le site societenumerique.gouv.fr/ met en ligne les informations relatives aux mesures d'urgence pour les professionnels des cultures numériques :

• Communiqué du 23 mars 2020 : Covid 19 - Aides à destination des tiers-lieux

À noter : la date limite de dépôt de dossier pour l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoire » est repoussée au 30 juin 2020.

• Communiqué du 25 mars 2020 : Covid 19 : Dispositif de soutien à destination des structures de médiation numérique

À noter : la date limite de dépôt de dossier pour l'appel à projets "Pass Numériques" est décalée au vendredi 31 juillet 2020.

Pendant cette période de confinement, les médiateurs numériques s'organisent via la MedNum, avec le soutien du Secrétaire d'État chargé du numérique, pour accompagner les Français dans leurs démarches numériques quotidiennes. En tant que structures de médiation numérique, vous pouvez :

- · Vous porter volontaire pour aider les citoyens en difficultés avec leurs démarches numériques du quotidien en remplissant ce formulaire: https://solidarite-numerique.fr/rejoignez-nous;
- Partager les éventuelles ressources (tutoriels, webinaires, guides,etc.) disponibles, via ce formulaire : https://solidarite-numerique.fr/nouvelle-ressource.

En plus des mesures ouvertes à toutes les entreprises (voir sur le site $\underline{\text{\'e}\text{conomie.gouv}}$), les start-up peuvent ainsi bénéficier de mesures spécifiques :

- 1. Une enveloppe de 80 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance, afin de financer des bridges entre deux levées de fonds.
- Des prêts de trésorerie garantis par l'État pouvant aller spécifiquement jusqu'à deux fois la masse salariale France 2019, ou, si plus élevé, 25 % du chiffre d'affaires annuel comme pour les autres entreprises.
- 1. Le remboursement accéléré par l'État des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019, et des crédits de TVA.
- 1. Le versement accéléré des aides à l'innovation du PIA déjà attribuées, mais non encore versées, pour un montant total estimé de 250 millions d'euros.

Voir le détail de ces mesures sur <u>la page dédiée "start-up : mesures de soutien économique", sur le site économie.gouv</u>.

Outils numériques pour vous aider dans le travail à distance

Afin d'aider les entreprises à mettre en œuvre des solutions de télétravail, Syntec Numérique met à disposition gratuitement des consultants de ses sociétés membres au 01 87 39 37 46 (de 9h à 17h du lundi au vendredi, prix d'un appel local).

En réponse à l'appel lancé par Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique, le 9 mars, les entreprises technologiques se sont mobilisées pour proposer gratuitement (ou au moins avec une offre promotionnelle importante) leurs solutions innovantes.

Retrouvez toutes les offres sur la page dédiée. Parmi elles :

- <u>Télétravail</u> avec, entre autres, des outils d'organisation d'événements en ligne comme <u>In Event</u> ou Saloon.
- · Cybersécurité.

Artisans-commerçants : les outils pour poursuivre votre activité en ligne

Dans un contexte de mobilisation générale pour ralentir la propagation de l'épidémie du covid-19 et limiter les déplacements, le commerce « physique » est soumis à de fortes restrictions. Dans ce contexte, la vente en ligne reste néanmoins autorisée.Un appel a été lancé aux acteurs du numérique (places de marché, services de livraison, services de paiement...) pour mettre à disposition une offre gratuite ou à des tarifs préférentiels, à destination des commerçants de proximité touchés par la crise.

Lire le communiqué de presse : <u>Mobilisation numérique</u> : <u>l'État et les entreprises du e-commerce se</u> mobilisent pour aider les commerçants à vendre en ligne pendant le confinement

- <u>Artisans-commerçants : les outils pour poursuivre votre activité en ligne</u> : offres préférentielles de solutions numériques de livraison de colis.
- France Num, portail de la transformation numérique des entreprises : <u>Artisans, commerçants, indépendants</u> : comment maintenir une activité économique pour les TPE PME dans des conditions irréprochables de sécurité sanitaire?

Pensez à effectuer quelques démarches sur internet :

• Actualisez vos informations sur Google : <u>Page d'aide Google My Business : Établissements affectés</u>

- par le COVID-19 : conseils sur la mise à jour des informations et les fermetures temporaires.
- Actualisez aussi vos informations et restez actifs sur les réseaux sociaux. Voir <u>les conseils de</u> Facebook Business.
- Pensez à communiquer sur internet pour rester en lien avec vos clients, vos lecteurs. Vous pouvez également participez à des initiatives telles que celle de https://soutien-commercants-artisans.fr/ permettant aux clients d'acheter des "bons cadeaux" utilisables dans votre librairie jusqu'à fin décembre 2020 et ainsi diminuer la chute du chiffre d'affaires de mars.

Pour vos questions relatives à votre présence en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec la mission Numérique d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : Priscille Legros - p.legros@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org.

Participez aux <u>webinaires de Numérique & Entreprises</u> pour mieux maîtriser votre présence en ligne (réserver aux entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes).

Numérique & Entreprises donne également <u>un ensemble d'outils pratiques pour continuer à vendre en ligne et rester en contact avec ses clients</u>.

Sécurité informatique et travail à distance : quelques règles et conseils

- Rappels de la CNIL sur <u>les bonnes pratiques permettant de concilier sécurité des données de</u> <u>l'entreprise et protection de la vie privée du salarié connecté.</u>
- L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) rappelle des <u>conseils en matière de télétravail et de connexion internet</u>.
- 01 Net : <u>Petit guide des bonnes pratiques numériques en temps de coronavirus</u>

Plus d'informations sur la page "Coronavirus : mobilisation numérique" du ministère de l'Économie.

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24

https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/numerique-covid-19-mesures-de-soutien-et-conseils-aux-professionnels